

Agis pour ta ville,
rejoins le Conseil des jeunes

TOI AUSSI, T'AS TON
MOT!
À DIRE

ESSE NAM
CONSEILLÈRE JEUNE
2021-2023



ceryg.fr/conseildesjeunes



[villedecergy](https://villedecergy.fr)



[JeunesACergy](https://www.instagram.com/JeunesACergy)

CONSEIL DES JEUNES

À quoi sert-il ?

Le Conseil des jeunes permet de mieux prendre en compte la parole des jeunes.

C'est un espace pour :

- créer des projets
- partager ses idées
- s'engager pour sa ville

Quel est son fonctionnement ?

Les conseillers jeunes sont désignés pour 2 années scolaires. Ils se réunissent 2 fois par mois en groupes thématiques, appelés commissions.

Le Conseil des jeunes, c'est aussi :

- la participation à des événements officiels
- des activités et des sorties

À qui s'adresse-t-il ?

Tous les jeunes Cergysois(es), élèves en classe de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} qui souhaitent participer à la vie locale.

Qu'a fait le Conseil des jeunes 2021-2023 ?

Une dizaine de projets dont :

- la création d'une exposition sur les femmes de l'Histoire à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes
- des collectes de vêtements à destination des sans-abris
- la réalisation de courts-métrages sur les fake news
- fabrication et vente de goodies et gâteaux au profit de l'association Vitaminez, qui soutient les enfants hospitalisés. Ateliers de récolte de fonds.



COMMENT DEVENIR MEMBRE ?

Pour se porter candidat, il faut :

- être élève en classe de 6^{ème}, 5^{ème} ou 4^{ème}
- habiter ou être scolarisé à Cergy
- remplir la déclaration de candidature et la déposer dans son collège ou en maison de quartier

Le tirage au sort dans les maisons de quartier

12 conseillers jeunes (8 titulaires et 4 suppléant(e)s) seront tirés au sort parmi une liste de candidats ayant déposé leur candidature auprès :

- des maisons de quartier
- des associations jeunesse partenaires



Les élections aux collèges

24 conseillers jeunes seront élus dans les collèges, en parité (18 titulaires et 6 suppléant(e)s). Les candidatures sont à déposer auprès du conseiller principal d'éducation (CPE) de son collège.

Renouvellement mandat

Des anciens conseillers jeunes volontaires seront tirés au sort, en parité, afin de poursuivre leur engagement au sein de l'instance. Ces conseillers seront les ambassadeurs du nouveau Conseil des jeunes.



LES ÉTAPES

1.

DÉPÔT DES CANDIDATURES **DU 2 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE**

- Au collège : auprès des CPE (Conseillers principaux d'éducation)
- En maison de quartier : auprès des animateurs jeunesse de la ville
- Dans les associations : auprès du responsable jeunesse

2.

PÉRIODE D'ÉLECTIONS ET TIRAGE AU SORT **DU 6 AU 17 NOVEMBRE**

Au collège, pendant cette période, les candidats sont invités à faire campagne. Pour les aider, la ville leur permettra de créer leur affiche sur laquelle figureront les projets qu'ils souhaitent réaliser. En maison de quartier, la déclaration de candidature seule permettra de participer au tirage au sort.

3.

CÉRÉMONIE D'INVESTITURE **FIN NOVEMBRE**

Un temps en présence du Maire et des élu(e)s pour lancer officiellement le nouveau mandat du Conseil des jeunes.

4.

WEEK-END D'INTÉGRATION **LES 16 ET 17 DÉCEMBRE**

Un moment convivial pour :

- créer une dynamique collective positive
- définir le fonctionnement du Conseil des jeunes
- appréhender son rôle de conseiller jeune

Pour plus d'informations sur le Conseil de jeunes, tu peux contacter:

Sana DIALLO - Référente engagement et expressions jeunesse.

Tel : 01 34 33 77 18 / Port : 06 72 44 63 40 / Mail : conseil.jeunes@cergy.fr

Retrouve tous les éléments ici : www.jeunes.cergy.fr